Gaëtan Clément
2000/01/01

Terminologie de l’«endroit» et de l’«envers»

Capsule linguistique

Le français dispose de plusieurs mots pour parler de l’« endroit » et de l’« envers », mais ces mots ne sont pas interchangeables. En voici les différences.

L’endroit et l’envers

En parlant de tout objet à deux faces, l’**endroit** est « destiné à être vu » et connote une supériorité par rapport à son contraire, l’**envers**, qui est « destiné à ne pas être vu ».

Ex. : *L’endroit ou l’envers d’un tableau, d’une étoffe, d’un tapis, d’une médaille…*

Ces deux termes peuvent contenir des connotations affectives.

Ex. : *Il faudrait tout remettre à l’endroit.*
Attendez de voir l’envers de la médaille !

C’est l’envers du décor qui m’inquiète.
Le roi Dagobert avait mis sa culotte à l’envers ! Quelle risée !

Le recto et le verso

Ces deux mots fort connus ne s’emploient que pour le papier. Le **recto** est la première page d’un feuillet dont l’envers est le **verso**.

Ex. : *Par mesure d’économie, il faudra imprimer chaque feuille au recto et au verso.*

Le dos

Ce mot est synonyme de **verso** ; il désigne l’envers d’un feuillet, considéré comme une partie moins importante que le recto.

Ex. : *Apposer sa signature au dos d’un chèque.*

L’endos

L**‘endos**, ce n’est pas, comme on le pourrait le croire, le verso ; c’est « une mention portée au dos d’un titre à ordre ».

Ex. : *Comme endos, vous pouvez ne mettre que votre signature.*

***À l’endos de**

Difficile à croire, cette expression n’existe tout simplement pas. Ah ! que de désillusions !

Portable et *portatif* (deuxième épisode)

Dans le numéro de septembre 1997 de *Correspondance*, nous faisions la distinction entre les adjectifs *portable* et *portatif*, prévenant le lecteur de ne pas confondre l'un et l'autre. Nous disions de *portable* : « qu'on peut porter, mais qui n'a pas été expressément conçu à cette fin » ; de *portatif* : « est conçu pour être facilement transporté avec soi ».

Surprise ! Le *Grand Dictionnaire terminologique* de l'Office de la langue française donne maintenant *portable* et *portatif* comme synonymes et les définit ainsi : « Que l'on peut facilement transporter avec soi ». Fait intéressant, une note est ajoutée, qui nous ramène directement à la distinction que nous établissions en septembre 1997. Nous la citons ici : « Il n'est plus possible, de nos jours, d'opposer l'adjectif « portatif » à celui de « portable » en établissant une distinction entre ce qui a été conçu pour être transporté facilement et ce qui ne l'a pas été expressément dès l'origine. L'emploi de ces deux adjectifs pour former des termes nouveaux comme « téléphone portatif », « téléphone portable », […], a contribué à faire cesser cette distinction. »

Il ressort de cela que :

- dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, les mots peuvent évoluer aussi rapidement que les réalités qu'ils expriment ;
- en matière de langue, c'est l'usage qui constitue la règle suprême.



Gaëtan Clément